

Animateurs des temps périscolaires et restauration auprès des maisons de l'enfance

N°de poste :

**Famille(s) Métier : animateur et agent de
restauration****Direction Générale de rattachement :**
DGSP**Direction :** éducation
Secteur : à définir selon secteurs
Service :**Unité :****Filière du poste :** animation**Catégorie du poste :** C**Cadre d'emplois du poste :**
Adjoint territorial d'animation
Temps de travail du poste : 65%**Catégorie :** sédentaire

La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité

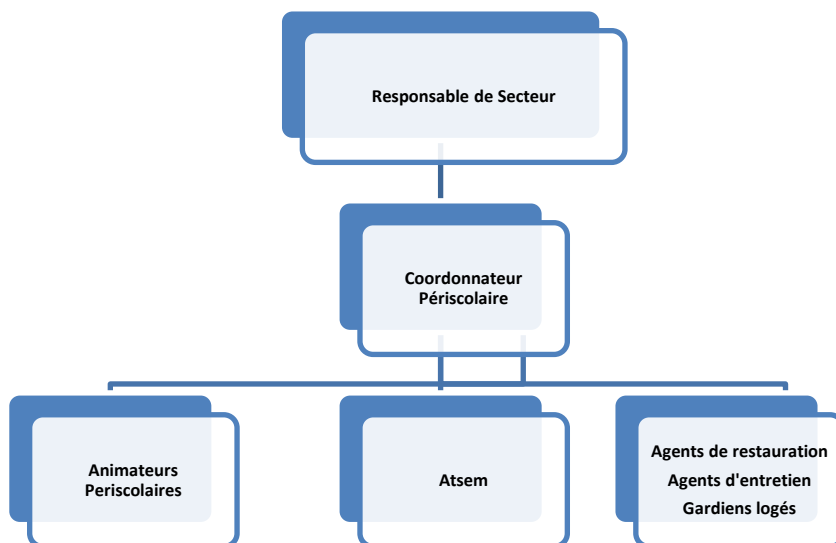
Depuis la rentrée scolaire 2015/2016, la Ville a mis en place de nouveaux temps d'activités périscolaires dans le cadre d'un projet éducatif de territoire. Sur chaque école, les temps périscolaires sont redéfinis pour offrir aux enfants un accueil de qualité et des espaces de jeux, de découverte, d'observation et de plaisir.

Sur chaque école, une équipe d'animateurs périscolaires sous la responsabilité du coordonnateur périscolaire propose aux enfants un cadre d'accueil ludique et bienveillant où l'enfant pourra s'épanouir en toute sécurité. L'animateur périscolaire met en œuvre le projet éducatif de la ville de Chambéry sur l'ensemble des temps périscolaires de l'enfant (garderie du matin, garderies du midi, Restauration Scolaire, TAP et Garderies).

L'animateur et agent de restauration a deux missions : une mission d'animateur périscolaire et une mission d'agent de restauration auprès des maisons de l'enfance.

A ce titre, en qualité d'agent de restauration, il contribue aux activités de réchauffe de plats, aux missions de réception, stockage, distribution et de service des repas, d'accompagnement des encadrants périscolaires et des enfants, et d'entretien des locaux et matériels de restauration.

Positionnement dans l'organigramme du service



Données générales chiffrées précisant le contexte d'exercice des missions (Volume de dossiers traités, nombre d'utilisateurs reçus, surface à entretenir, pics d'activité, etc..) :

3000 enfants accueillis au périscolaire

Missions et activités clefs :

Sous la responsabilité du coordonnateur de groupe scolaire d'affectation

Missions d'animation :

1. L'animateur périscolaire est garant de la sécurité des enfants

- Garant de la sécurité des espaces de transition entre temps scolaire et temps périscolaire, il accueille les enfants inscrits sur les listes qu'il pointe.
- Alerte sa hiérarchie au sein de l'école dans les meilleurs délais sur d'éventuelles difficultés rencontrées, ou incidents
- Fait connaître et appliquer les règles du règlement périscolaire.
- Explique et vérifie le respect des règles d'hygiène

2. L'animateur périscolaire crée les conditions d'un accueil bienveillant

- Il est un modérateur garant de la sécurité : il observe, régule, rassure.
- Il est à l'écoute des besoins des enfants
- Il ne crie pas et règle les conflits par le dialogue et la médiation
- Il est attentif à chacun pour que chaque enfant trouve sa place dans le groupe
- Il veille à éviter les bagarres par la communication non violente
- Il entretient des relations professionnelles bienveillantes avec ses collègues
- Il communique avec les parents afin de les renseigner sur le comportement de leur enfant pendant les temps périscolaires.

3. L'animateur périscolaire a un rôle éducatif

- Il est vigilant au respect des principes de laïcité tant au niveau des activités proposées qu'au moment des repas.
- Il accompagne l'autonomisation des plus jeunes et favorise l'entraide par les plus grands
- Il veille au respect de la mixité des groupes
- Il s'appuie sur l'ensemble des temps périscolaires pour favoriser des pratiques citoyennes : lutte contre le gaspillage, tri des déchets...
- Il met en œuvre des espaces de concertation avec les enfants

4. L'animateur périscolaire propose des animations

- Il propose des temps d'animation adaptés au moment de la journée et aux besoins des enfants en fonction de leur âge : lecture d'histoires, jeux de cours, jeux de société, activités manuelles.
- Il joue avec les enfants
- Il aménage des espaces où l'enfant est maître du jeu

Missions d'agent de restauration :

- Réceptionne, range et distribue les denrées alimentaires
- Réceptionne et contrôle les stocks des produits alimentaires et les matériels
- Assure la réchauffe des plats dans le respect des consignes du prestataire
- Distribue et sert les repas en lien avec les animateurs
- Assure la maintenance et l'hygiène des locaux
- Réalise les inventaires de vaisselle

- Maintient les locaux et matériels en état selon les règles d'hygiène et de sécurité
- Travaille en partenariat avec le coordonnateur de groupe scolaire et suit ses préconisations
- Réalise la plonge
- Renseigne quotidiennement le tableau de suivi de qualité des repas

Coopérations attendues :

Collaboration avec l'ensemble de l'équipe municipale et l'équipe enseignante sur l'école maternelle et élémentaire, ainsi que les enfants et les parents.

Résultats attendus :

Animation :

Environnement serein pour les différents temps périscolaires

Sécurité physique et morale des enfants

Satisfaction des enfants, des parents,

Activités sur les temps récréatifs, adaptées aux niveaux et rythmes de l'enfant, diversifiées

Restauration :

Respect des horaires de service

Sécurité des enfants : respect des règles d'hygiène et de sécurité HACCP

Service de plats chauds dans le respect des consignes du prestataire

Satisfaction des enfants, des parents

Les ressources à mobiliser en situation professionnelle, avec la gradation

suivante : Niveau de base + : pratique occasionnelle, simple application

Niveau maîtrise ++ : pratique régulière et maîtrisée

Niveau expert +++

- **connaissances spécifiques sur la collectivité et le champ d'action du service** *en termes de contenus :*

	base	maîtrise	expert
Ecoles chambériennes et organisation éducation nationale dans les écoles	X		
Organisation de la direction éducation et enfance Ville et organigramme du service action éducative	X		
Règlement intérieur		X	
Statut FPT (droits et obligations)	X		

- **connaissances professionnelles générales** *en termes de contenus :*

	base	maîtrise	expert
Techniques de restauration collective		X	
Application des règles de sécurité relatives aux outils et aux produits		X	

Règles d'hygiène et de sécurité HACCP			X
BAFA ou équivalent indispensable		X	
Techniques d'animation, d'éveil de l'enfant et d'expression corporelle		X	
Développement physique et psychologique de l'enfant à partir de 2 ans		X	
Gestes de 1ers secours		X	

• **Les savoir-faire** (*sous forme de verbes d'action*) :

- Les savoir-faire techniques et méthodologiques, y compris linguistiques :
 - Encadrer des activités
 - Animer des temps récréatifs
 - Préparer un temps d'activité ; planifier une activité
 - Rendre compte de son activité
 - Sécuriser un espace, un déplacement
 - Apaiser un groupe d'enfants
 - Assurer le service des repas dans le respect des règles d'hygiène HACCP
 - Appliquer les procédures d'entretien du plan de nettoyage et de désinfection
 - Connaître les gestes de première urgence
 - Appliquer les consignes du projet d'accueil individualisé
- Les savoir-faire relationnels :
 - ❖ accueillir des enfants, des parents dans le respect des règles de neutralité et d'égalité des usagers
 - ❖ observer et écouter les besoins des enfants
 - ❖ échanger avec les partenaires de l'école et les enfants
 - ❖ respecter et faire respecter les règles ; les expliquer si nécessaire

Les 3 attitudes professionnelles essentielles au poste :

- sens des responsabilités
- dynamique et résistant à la fatigue physique et au bruit
- ponctualité

Conditions et modalités d'exercice

- RIFSEEP :
 - IFSE : C3
 - CIA : Attribution selon critères
- Autres primes : prime de fin d'année
- NBI (rubrique et nombre de points) : si zone sensible
- Localisation du poste : groupe scolaire d'affectation
- Déplacements (fréquence, lieu) : non
- Permis, habilitations et autres titres obligatoires : non
- Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail (environnement nécessitant le port d'EPI, port de charges, station debout)

- Horaires de travail : amplitude 7h40 à 18h05
- Contrainte : travaille 1 mercredi sur 2 et la moitié des vacances scolaires auprès des maisons de l'enfance

Dénomination du Temps	Horaires	Temps de travail quotidien	Temps de travail hebdomadaire	Temps de Travail Annuel
Accueil du matin	7h45 / 8h30	45 mn		
Restauration Scolaire	11h30/13h40	2 heures 10		
TAP et Garderies	16h15/18h05	1h50		
Préparations/formations/Réunions	9h30/11h30 mardi matin	2h		

Dénomination du Temps	Horaires	Temps de travail quotidien	Temps de travail hebdomadaire	Temps de Travail Annuel
Cf planning joint				

- PAGE 6 SUR 7

- Véhicule de service : non
- Téléphone portable : non
- Autres, précisez (badge d'accès, ordinateur portable) :non

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.
Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.